



**Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit –
Nouveaux organismes nuisibles
Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11**

Numéro de la demande : 2016-1011
Demande : B.3.11
Produit : Traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance
Numéro d'homologation : 31454
Principes actifs (p.a.) : 269 g/L de thiaméthoxame, 16 g/L de difénoconazole, 5 g/L de métalaxyl-M (et isomère S), 3,4 g/L de sédaxane et 1,7 g/L de fludioxonil; 20,70 %
Numéro de document de l'ARLA : 3295756

Contexte

Le traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance est une suspension de traitement de semences insecticide et fongicide agricole de classe commerciale contenant 20,70 % de thiaméthoxame, 1,25 % de difénoconazole, 0,39 % de métalaxyl-M (et de l'isomère S) et 0,13 % de fludioxonil. Le traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance est appliqué pour lutter contre divers parasites fongiques et les altises dans le canola, le colza et la moutarde (condimentaire et oléagineuse).

But de la demande

Le but de cette demande était d'ajouter une allégation pour la suppression des cicadelles à l'étiquette du traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance pour le canola, le colza et la moutarde (condimentaire et oléagineuse) à une dose de 1,5 L de produit (400 g de thiaméthoxame) par 100 kg de semences.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Non requise.

Évaluation sanitaire

Non requise.

Évaluation environnementale

Non requise.

Évaluation de la valeur

L'information sur la valeur soumise à l'appui de l'ajout de la lutte contre les cicadelles comprend des données provenant de sept essais menés en Saskatchewan qui ont testé l'efficacité du traitement de semences Helix XTra pour la lutte contre les cicadelles. Helix XTra est un produit de traitement des semences qui est similaire au traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance, mais qui ne contient pas l'ingrédient actif fongicide sédaxane. Par conséquent, l'extrapolation de l'efficacité du produit contre les cicadelles à partir des données réalisées sur le traitement de semences Helix XTra à l'efficacité du traitement des semences insecticide et fongicide Helix Vibrance est acceptable. Ces essais comprenaient à la fois des bio-essais en laboratoire sur le canola et des essais sur le terrain sur la moutarde canola et le canola hybride. Les essais en laboratoire ont pris en compte l'humidité du sol, en testant à la fois les régimes humides et secs, car une interaction a été observée entre l'humidité du sol et le taux de mortalité des cicadelles. Les résultats des essais ont démontré que les applications du traitement de semences Helix XTra à une dose d'application de 1,5 L de produit (contenant 400 g de thiaméthoxame) par 100 kg de semences ont permis de contrôler les cicadelles du canola et de la moutarde du canola (96 à 100 % de contrôle après 72 heures d'exposition aux plantes traitées). Les essais qui ont comparé l'humidité du sol ont révélé que les régimes de sol sec assuraient une mortalité de 89 à 99 % après 24 heures d'exposition, tandis que les régimes de sol humide ont nécessité jusqu'à 72 heures pour obtenir des résultats similaires. Les données sur la valeur soumises étaient suffisantes pour appuyer l'ajout d'une nouvelle allégation concernant la lutte contre les cicadelles à une dose d'application de 1,5 L de produit par 100 kg de semences pour le canola et la moutarde orientale (types condimentaires) à l'étiquette du traitement de semences insecticide et fongicide Helix Vibrance.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit de traitement insecticide et fongicide de semences Helix Vibrances et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour ajouter à l'étiquette du produit une nouvelle allégation concernant la suppression des cicadelles à une dose d'application de 1,5 L de produit par 100 kg de semences pour le canola, le colza et la moutarde (condimentaire et oléagineuse).

Références

- 2609120 2016, Value summary for Helix Vibrance and Helix XTra- Add leafhoppers, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.3, 10.5.4
- 2609121 2016, Value data- Add leafhoppers, DACO: 10.2.3.1
- 2609122 2015, Laboratory and field evaluation of seed treatments for control of aster leafhoppers, suppression of aster yellow symptoms and improvement in seed yield, DACO: 10.2.3.2
- 2609123 2015, Laboratory and field evaluation of seed treatments for control of aster leafhoppers, suppression of aster yellow symptoms and improvement in seed yield- Table Addendum, DACO: 10.2.3.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9